

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40 du 27 Juin 2019

Convocation : du Jeudi 20 Juin 2019

**Présents** : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoints, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Christine DURIEZ, Nicolas TRICHAUD, Frédéric DELAFUENTE, Patricia VELLARINO, Véréna VOARINO, Caroline CANNATA, Grégory FABRE, Vincent CLASSINE.

**Absents Excusés** : Gérald SUAREZ et Corinne MALBERT

**Secrétaire de Séance**: Nicolas TRICHAUD

Ouverture de la séance : 21h30

**Procurations**: Gérald SUAREZ à Grégory FABRE

### Approbation du dernier compte rendu N° 39 du 23 Mai 2019.

#### **Délibération sur le financement par l'emprunt de l'aménagement du centre bourg.**

Le plan de financement annexé fait apparaître un besoin de financement par un emprunt à long terme de 320 000 € et d'un prêt relais de 434 000 € sur avance de trésorerie sur subventions notifiées et FCTVA. Le solde sera financé par les avances ou acomptes demandés aux financeurs. Trois banques ont été sollicitées : Le Crédit Agricole (CA), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Banque Postale. Voir tableau comparatif.

**La Banque Postale** propose un taux intéressant à 20 et 25ans, des frais de dossier moindres et un court terme à (0.33%).

**La CDC** : Taux toujours à 1.50% indexé sur le livret A et la CDC ne fait pas de court terme.

**Le Crédit Agricole** : taux sur 25 ans encore supérieur à la poste. Taux à court terme élevé et frais dossier idem.

#### **Organisme prêteur retenu pour le prêt à long terme : La Banque Postale**

Montant emprunté : 320 000 €

Taux : 1.36 %

Durée : 25 ans

Annuité : 15 120.60 €

Frais de dossier : 320 €

Coût du crédit : 58 075.44 €

#### **Organisme retenu pour le prêt relais : La Banque Postale**

Montant emprunté : 434 000 €

Taux : 0.33%

Durée : 2 ans

Frais de dossier : 434€

Abstentions	Pour	Contre
1	13	0

## Délibération sur le financement par l'emprunt des travaux d'assainissement de la route de Laval.

Le plan de financement annexé fait apparaître un besoin de financement par l'emprunt à long terme de 265 000 € et d'un prêt relais de 243 000 € sur avance de trésorerie sur subventions notifiées et FCTVA

Trois banques ont été sollicitées.

La Banque Postale ne souhaite pas participer à l'offre car le crédit est transféré à l'agglomération en 2020 et "selon eux", l'agglomération ? Dommage car taux intéressants (0.33%).

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : Taux intéressant à 30 ans nous avons vu lors du dernier conseil que l'idéal était de ne pas dépasser les 12 000 € d'annuité. Sauf que c'est un prêt à taux variable (car indexé sur le livret A). La CDC ne fait pas de court terme.

Le Crédit Agricole : taux à 30 ans supérieur à la CDC mais fixe. Et est le seul à proposer du court terme à 0.8% et frais de dossier plus cher.

### Organisme prêteur retenu pour le prêt à long terme : Crédit Agricole

Montant emprunté : 265 000€

Taux : 1.75%

Durée : 30 ans

Frais de dossier : 530 €

Coût du crédit : 77 631.60 €

### Organisme retenu pour le prêt relais : Crédit Agricole

Montant emprunté : 245 000 €

Taux : 0.80 %

Durée : 2 ans

Frais de dossier : 486 €

Abstentions	Pour	Contre
1	13	0

## ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu des démarches entreprises concernant le projet de restauration du lavoir de Mauriac. Il indique qu'il a sollicité l'Aide du Département dans le cadre du Fonds de Développement Territorial qui subventionne les travaux de sauvegarde du patrimoine bâti ayant un intérêt architectural ainsi que l'aide de la Région Occitanie dans le cadre de l'accompagnement à la vitalité des Territoires.

Afin d'obtenir l'aide qu'apporte la Fondation du Patrimoine aux porteurs de projets par la mise en place de souscription publique dépendant en grande majorité du mécénat populaire, il convient d'adhérer à cette fondation. La **Fondation du patrimoine** organise des **campagnes d'appel aux dons**.

Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt. Depuis 1999, le recours au **financement participatif** (ou *crowdfunding*) au travers de campagnes de souscription publique est le mode d'action privilégié de la Fondation.

La cotisation pour notre commune de moins de 2000 habitants s'élève à 120 € par an.

Abstentions	Pour	Contre
0	14	0

## Questions diverses

### Point sur les travaux

#### 1. Quelques points de détail encore à régler sur l'aménagement du village

Choix des couleurs du city stade ? : Il a été retenu comme couleur pour la structure : gris. Les lames des panneaux "bois" : frêne clair et les panneaux : rouge.

Stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite) » à côté du city stade ? : Il est préféré un emplacement en face sur le parking à l'emplacement actuel des containers à verre. Il sera demandé également une reprise de la route pour avoir un dévers moins prononcé pour la traverser.

Choix de la clôture de « l'espace jeux pour enfants de moins de 6 ans » sous les micocouliers ? : Une clôture en panneaux colorés avait été mise en option pour délimiter l'espace des jeux enfants, mais au vu du prix le conseil souhaite rester sur la proposition initiale : soit une clôture en panneaux rigides d'un mètre.

Proposition faite par le maître d'œuvre sur le mur du talus ? : Il est donc validé la création d'un mur de soutènement entre les micocouliers et le city stade. Notre maître d'œuvre nous propose des modules préfabriqués format L qui auront la seule fonction de retenir la poussée du talus. Cela permettra de gagner de l'espace pour éventuellement y implanter des WC publics. Des gaines et réseaux y seront également positionnés en prévision.

Emplacement des marches ? : Il est proposé de garder l'emplacement initialement prévu pour les marches qui relient le city stade à la partie haute vers la mairie. Il sera demandé au MO de déplacer à environ 12m de la limite de propriété sud les escaliers qui relient le city à l'espace pique-nique, en prévision de l'implantation d'un futur local (voir réponse au collectif « lieu de vie café citoyen »).

Arbres à planter ou abattre ? : Notre MO nous indique qu'il va falloir abattre au moins un tilleul qui se trouve au-dessous de l'espace pique-nique. Le choix du remplacement se porte sur du micocoulier (croissance rapide, adapté au terrain et bon ombrage).

#### 2. Sollicitation d'un projet porté par des jeunes du village

L'ancienne déchetterie va à nouveau prendre vie. Ce lieu avait été réouvert à des fins de stockage de gravats, EXCLUSIVEMENT RESERVE à la commune.

Aujourd'hui, un groupe de jeunes motivés a sollicité la mairie pour une utilisation de cet espace à des fins d'aménagement d'une zone de jeu (Airsoft). Pour rappel, par le passé sur ce même lieu, s'y était installé le club de Ball-Trap. La proposition a recueilli un grand intérêt lors de la réunion maire adjoints. Reste maintenant au groupe de jeunes à faire une demande bien précise, à mettre en place les démarches administratives qui prennent en compte les responsabilités des uns et des autres et à porter le tout à la validation du conseil municipal.

En leur absence le sujet n'a pas été abordé.

#### 3. Point sur l'assainissement route de Laval

Le syndicat de l'eau veut aussi profiter des travaux pour remplacer deux canalisations. Les travaux vont débiter la dernière semaine d'août. La route sera fermée en totalité sur la durée des travaux. Des balises

devraient être posées à chaque sortie de maison.

#### **4. Point sur les subventions (réunion comité de pilotage Contrats territoriaux du 21/06/2019)**

##### **Ruine de la CRUZ**

L'Etat par l'intermédiaire de la DETR ne nous aide qu'à 25% contre les 50% sollicités, la Région interviendra que si le projet atteint l'étiquette C. Idem pour l'agglo. Nous devons attendre le retour de la décision du juge de l'expropriation qui doit statuer ; la somme, quant à elle a été consignée. Le projet sera certainement à revoir.

##### **Piétonnier**

La Région => OK 25%

le Département => en cours d'instruction

##### **Lavoir de Mauriac**

Région => 21% OK

Le Département => en cours d'instruction

Leader à venir une fois que le Département se sera prononcé

#### **5. Radar pédagogique**

Il est proposé d'investir dans un radar pédagogique mobile (environ 5 000 €) en achat mutualisé avec les communes voisines. Contact sera pris avec les communes limitrophes mais aussi avec l'agglomération.

**Fin du conseil à 23h25**

Prochain conseil prévu le jeudi 25 juillet

**De 20h30 à 21h30, les membres du projet "lieu de vie café citoyen" ont été entendus par le conseil municipal.**

Lors du précédent Conseil Municipal (23 mai), en entérinant la position centrale du city stade, le conseil s'était positionné en défaveur du premier choix d'emplacement du lieu de vie café associatif imaginé par le collectif. Néanmoins, le conseil n'avait pu répondre à leur demande générale et leur proposer un lieu qui réponde à leurs attentes.

En conséquence, le collectif avait souhaité être reçu par l'ensemble du conseil afin d'expliquer leur projet et discuter des possibilités d'emplacement. Il était important que l'ensemble du conseil puisse échanger avec eux pour mieux être en mesure de cerner le besoin.

Une dizaine de personnes du collectif sont présentes. Elles rappellent l'origine du collectif, l'objectif du projet, son avancement (statuts en cours de finalisation, commissions constituées, ...) et ses attentes.

Le conseil municipal précise dans un premier temps qu'il accueille ce projet très favorablement, réexpose pourquoi il n'a pas voulu décaler le city-stade et se montre prêt à étudier d'autres propositions d'emplacement.

Le débat s'installe alors sur le choix du meilleur emplacement. Plusieurs propositions sont apportées, comme le parking, l'angle du stade, sous les micocouliers... Pour finir, c'est l'espace situé sur l'aire de pique-nique côté micocouliers qui fait consensus entre les membres de l'association et les élus. La prolongation des réseaux ou gaines sera demandée au MO lors de la prochaine réunion de chantier.

